

**COMMUNE D'UNIEUX**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 18 MARS 2024**

Le lundi dix-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du huit mars deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON Gisèle ARSAC, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER., Frédéric BATTIE.

**Pouvoirs déposés :** M. Fabrice CORDAT à M. Fabrice MIALON, Mme Agnès PESTRE à Mme Corinne CABUT, Mme Nathalie RAFFIN à M. Manuel DE SA, M. Laurent LAFRÉCHOUX à Mme Gisèle ARSAC, Mme Morgane RICHARD à M. Christophe FAVERJON, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

**Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 22 - Nombre de votants : 29**  
**Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC**

**DÉLIBÉRATION N°2024-03-12**

**OBJET : CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'AMITIÉ**

Depuis 2002, la résidence autonomie Maison de l'Amitié (CIAS du Syndicat Intercommunal des Rives) met à disposition de l'accueil périscolaire d'Unieux, la salle des Airelles et l'espace de remise en température situé au rez-de-chaussée (pendant les périodes scolaires).

Suite à la rénovation de la Maison de l'Amitié, il est nécessaire d'abroger cette convention du 8 mars 2002 pour mettre en place une convention actualisée. Cette convention prévoit en contrepartie que les services de la Ville assurent l'entretien des espaces verts, estimé à 3000 € annuel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR, 1 CONTRE,**

- **APPROUVE** la convention d'utilisation des locaux sis à la Maison de l'Amitié par la Ville d'Unieux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la convention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20240318-DELIB2024-03-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024  
Publication : 09/04/2024

  
Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Fabrice MIALON

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à UNIEUX, le 18 mars 2024.

Le Maire,  
Christophe FAVERJON.

  
Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Fabrice MIALON